



📍 République Démocratique du Congo

Recommandations de CEDIER concernant le partenariat

Par Augustin Titi, Coordinateur du of Centre pour le Développement Intégral de L'Enfant Rural (CEDIER)

Concernant le partenariat, les recommandations de CEDIER pour les organisations internationales sont les suivantes :

- Établir des partenariats basés sur un programme et/ou une stratégie
- Faciliter la présentation du partenaire auprès d'autres partenaires possédant la même vision
- Au cours du partenariat, les organisations internationales devraient définir un pourcentage du budget total à allouer au partenaire. Il pourra l'utiliser pour construire son avenir, par exemple en mettant en place des activités génératrices de revenus (AGRs) et/ou la mise en place/la maintenance du bureau de l'organisation
- Faciliter des voyages d'échanges et/ou des stages professionnels de courte durée au partenaire pour pouvoir tricher quelque chose
- Associer le partenaire aux évaluations des besoins ou fournir les moyens à ce dernier de les mener.
- Maintenir, même après le projet, la collaboration et le renforcement des capacités des partenaires.